



Compte rendu COPIL NATURA 2000
Site FR 7200705 « Carrières souterraines de Villegouge »
du 5 décembre 2022 au Château de la Rivière – Bilan d'activité 2022 et
bilan triennal

Membres participants :

- Monsieur Dominique BEYLY, Maire de La Rivière.
- Madame Christine GUERIN, Chargé de projet, EPIDOR
- Monsieur Xavier BUFFO, Directeur générale du Château de la Rivière.
- Madame Colette GOUENAELLE, SEPANSO.
- Madame Sophia Jo GIPOULOU, Groupe chiroptères d'Aquitaine.
- Madame Sophie EYHERABIDE, Chargée de mission, Direction départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde.
- Madame Noémie OSTANDIE, Co-Animatrice Natura 2000, Chambre d'agriculture de la Gironde.
- Madame Carole DECKER, responsable de l'antenne Gironde, CEN Nouvelle-Aquitaine.
- Monsieur Pascal TARTARY, Animateur Natura 2000, CEN Nouvelle-Aquitaine.

Structure/personne excusée :

- Monsieur le Sous-Préfet de Libourne.
- DREAL Nouvelle-Aquitaine.
- Région Nouvelle-Aquitaine
- Mairie de Lugon-et-l'Île-du-Carnay.
- Mairie de Villegouge.
- Syndicat des sylviculteurs de Gironde.

La réunion du comité de pilotage s'est tenue le 5 décembre 2022 en présentiel dans la salle d'armes du Château de la Rivière, sous la présidence de Madame Sophie EYHERABIDE, représentante de Monsieur le Sous-Préfet de Libourne, excusé.

Madame EYHERABIDE adresse un message de bienvenue aux membres participants, remercie l'accueil du Château de la Rivière, rappelle le contexte de l'animation et présente l'ordre du jour.

Cette séance du COPIL est animée par Monsieur TARTARY, Animateur Natura 2000 du site au Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine (CEN Nouvelle-Aquitaine). Madame OSTANDIE interviendra au titre de la co-animation Natura 2000 sur les enjeux agro-écologique.

La présentation est téléchargeable sur la page internet dédiée au site et sur le site de la préfecture de la Gironde :

<https://www.carrieres-souterraines-villegouge.fr>

Ou

<http://www.gironde.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Natura-2000-et-biodiversite/Sites-terrestres-du-departement-ou-interdepartementaux-geres-par-la-Gironde-33>

Pour finir les propos introductifs, l'animateur présente le site Natura 2000 des carrières souterraines de Villegouge qui couvre 960 ha sur les communes de Saint-Aignan, Villegouge, La Rivière, Saint-Germain-la-Rivière et Lugon-et-l'Île-du-Carnay et permet la conservation de huit espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire.

- **Présentation de la troisième tranche d'animation 2019-2022 :**

L'animation est portée par l'Etat (DDTM 33). Elle est assurée, via un marché public, par un groupement constitué du CEN Nouvelle-Aquitaine et de la Chambre d'agriculture de la Gironde.

Le CEN Nouvelle-Aquitaine a désigné Pascal TARTARY animateur du site. Dans ce cadre, les missions portent principalement sur de l'animation territoriale dont l'objectif est de faire émerger des démarches contractuelles (contrat Natura 2000 et Charte) et/ou des projets contribuant au DOCOB, l'accompagnement des études d'incidences et des expertises spécifiques sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ou patrimoniale.

La Chambre d'agriculture de la Gironde a nommé Manon DANIAU co-animatrice du site, assistée de Noémie OSTANDIE. Elle a en charge les relations avec le monde agricole et les expertises agro-écologiques dans le cadre des mesures agro-environnementales et climatiques.

Ce groupement est encore actif jusqu'à la fin du marché public, puis les deux structures émergeront sur deux dispositifs distincts à compter de 2023. Dans les faits, elles travailleront toujours en étroite collaboration.

- **Bilan d'animation 2019/2022**

- Informations auprès des collectivités. L'ensemble des collectivités territoriales a été contacté lors de cette tranche d'animation par mail avec la carte du site Natura 2000 sur leur territoire. Par ailleurs, des contacts plus spécifiques ont été entrepris avec la communauté de communes du Fronsadais et avec le Syndicat de bassin versant du Moron.

En 2022, la commune de Lugon-et-l'Île-du-Carnay a été rencontrée. L'animateur a également participé à plusieurs réunions autour de l'inventaire des zones humides du territoire et le système d'endiguement.

- Animation du site internet. Une page internet du site a été mise en ligne lors du deuxième trimestre 2021. Vous pouvez retrouver toutes les informations sur le site à l'adresse suivants : <https://carrieres-souterraines-villegouge.fr/>. Ce site est transférable en cas de changement d'animateur. Cette page intègre de nouvelles rubriques :
 - une page d'accueil avec des actualités (12 durant cette phase d'animation);
 - une page de présentation de la démarche Natura 2000 à différentes échelles géographiques ;
 - une page de présentation du site avec une cartographie et la liste des espèces ;
 - une page dédiée aux outils de gestion avec les contrats Natura 2000, les mesures agro-environnementales et la charte ;

- une présentation des évaluations des études d'incidence ;
- un formulaire de contact ;
- une rubrique spécifique de téléchargement des principaux documents de la vie du site.

En 2022, cinq nouveaux articles sont venus compléter les actualités du site. Il s'agit essentiellement d'articles sur des sujets nationaux.

- o Réalisation des newsletters. Parallèlement à cette page internet, une newsletter présentant les principales actualités du site et nationales a été réalisée en novembre 2021 et envoyée à 75 destinataires.

En 2022, une newsletter verra le jour d'ici la fin de l'année pour présenter ce compte rendu et diffuser la présentation faite en comité de pilotage.

- o Prise de contact avec les propriétaires et les exploitants. 21 propriétaires, collectivités ou exploitants ont été contactés durant cette phase d'animation.

En 2022, ce sont 7 structures ou personnes qui ont été démarchées pour s'engager dans la démarche Natura 2000.

- o Contractualisation Natura 2000. Sur les 21 personnes ou structures contactées, quatre se sont dits favorables à l'élaboration d'un diagnostic de propriété. Ce document permet de fixer les grands enjeux d'une propriété et de définir les actions pour y répondre. Il sert de base de réflexion pour la mise en œuvre d'actions de gestion sur le site. Dix actions issues de ces diagnostics sont potentiellement finançables par un contrat Natura 2000. L'animateur attend un retour des propriétaires.

Tableau I : Bilan des diagnostics de propriété au titre des contrats Natura 2000

Période	Code et dénomination de l'action	Surface (ha) / linéaire (ml) ou unitaire	% du prévisionnel de réalisation fixé par le DOCOB	Subvention prévisionnelle à prévoir	Etat d'avancement au 30/11/2022
Synthèse 2019-2022	GH2 - Créer ou maintenir des îlots de vieillissement	9,33 ha	185 %	18 460 €	8,73 ha en phase de notification / 0,6 ha réalisé
	GH4 - Mettre en protection les carrières prioritaires	1	10 %	10 000 €	En attente du positionnement du propriétaire
	GH3 - Mise en place de panneaux d'information pour les usagers de la forêt	n-r.	n-r.	n-r.	n-r.
	GH5 - Mettre en protection les carrières non prioritaires	5	125 %	40 000 €	1 accès réalisé par le propriétaire
	GH6 - Mise en place de panneaux d'information aux accès de carrières	6	42 %	2 000 €	En attente du positionnement du propriétaire
	GH12 - Gérer / créer des sous-bois clairs	13,4 ha	65 %	25 700 €	1,9 ha réalisé
	GH13 - Créer / restaurer des clairières	1,47 ha	138 %	11 600 €	0,1 ha réalisé
	GH19 - Structurer les lisières	200 ml	10 %	3 000 €	En attente du positionnement du propriétaire
GH21 - Ouverture des vignes abandonnées en entretien par la fauche	1,4 ha	35 %	5 350 €	1,4 ha réalisés	

Période	Code et dénomination de l'action	Surface (ha) / linéaire (ml) ou unitaire	% du prévisionnel de réalisation fixé par le DOCOB	Subvention prévisionnelle à prévoir	Etat d'avancement au 30/11/2022
	GH25 – Planter ou renforcer les haies existantes et entretien	900 ml	45 %	6 820 €	300 ml réalisés

L'année 2022 verra la concrétisation d'un contrat Natura 2000 de 8,73 ha d'îlot de sénescence. Cette action sera bénéfique au maintien des arbres présentant des micro-habitats (écorces décollées, cavités...) favorables notamment à la barbastelle d'Europe, et à l'amélioration des habitats forestiers de chasse de plusieurs espèces de chauves-souris forestières.

- Contractualisation mesures agro-environnementales et climatiques. Sur les 21 personnes ou structures contactées, deux se sont dits favorables à l'élaboration d'un diagnostic d'exploitation. Ce document permet de fixer les grands enjeux d'une exploitation et de définir les actions agro-environnementales pour y répondre. Il sert de base de réflexion pour la mise en œuvre de mesures agro-environnementales et climatiques sur le site.

Tableau II : Bilan des diagnostics parcellaires engagés dans le cadre des MAEC.

Outils de contractualisation	Prise de contact	Diagnostic engagé	Mesure contractualisée	Mesure en attente de validation
MAEC	21	2	Lutte biologique (1)	Lutte biologique (1)

En 2022, les diagnostics entrepris ont identifié des pistes de gestion en matière de lutte biologique par confusion sexuelle en vigne. Cette mesure a été contractualisée sur 67,85 ha. Malheureusement, la lutte biologique n'a pas été retenue sur le territoire lors de la prochaine contractualisation MAEC malgré l'intérêt qu'elle porte pour la réduction des insecticides et la conservation des chauves-souris.

Pour pallier à cela, l'animateur a fait remonter cette problématique auprès de son réseau. Une action de plus large envergure pourrait être montée avec les acteurs du monde viticole. Le CEN poursuit ses actions de réseau afin que cette mesure ne soit pas uniquement appréhendée d'un point de vue « pollution des eaux » mais qu'elle soit également regardée sous l'angle de la conservation de la biodiversité.

EPIDOR, porteur du SAGE Dordogne, rappelle que les nappes alluviales de la Dordogne, sont un enjeu pour la diversification des ressources en eaux potables des habitants de la Gironde, et qu'à ce titre, la lutte contre les pollutions est une priorité du SAGE et du SDAGE. Cette entrée pourrait être invoquée pour ouvrir le territoire à la contractualisation des MAEC à enjeu « eau » et donc à des mesures de lutte biologique en vigne.

- Engagement au titre de la Charte Natura 2000. Sur 21 propositions formulées auprès de propriétaires, exploitants agricoles et collectivités, un propriétaire s'est engagé à la fois au titre des engagements de pratiques et de milieux. **Cela porte le nombre de charte Natura 2000 active sur le territoire à : 2 sur les engagements de milieux, 9 sur les engagements de pratiques et 2 sont en cours de renégociation.**

Tableau III : Bilan courant de la contractualisation à la Charte Natura 2000.

Bénéficiaire	Période	Commune	Milieu concerné	Activité concerné	Surface (ha)
COLTER1	2014-2019	-	Vignes	Activité viticoles	7,7 ha

Bénéficiaire	Période	Commune	Milieu concerné	Activité concerné	Surface (ha)
COLTER2	2014-2019	-	-	Activité agricole	-
COLTER3	2017-2022	-	-	Collectivité territoriale	-
COLTER4	2017-2022	-	-	Collectivité territoriale	-
ASSXXX1	2013-2018	-	-	Collectivité territoriale	-
AGRVIL1	2014-2019	Saint Germain la Rivière Villegouge	-	Activité naturaliste	-
AGRLAR1	2018-2023	La Rivière	Gîtes à chiroptères Bâti et jardins Ponts Milieux forestiers Formations arborées hors forêts Formations herbeuses Vignes	Activité viticole	97 ha
ASSXXX1	2022-2027	Villegouge	Gîtes à chiroptères	Activité naturaliste	-

- Déploiement de mesures hors contrat. Deux projets sont actuellement en cours sur le territoire. Ils portent sur l'amélioration des connaissances en matière de papillons des zones humides et sur une stratégie d'acquisition d'espaces naturels, tous les deux déployés par le Conservatoire d'espaces naturels. Pour information, cette stratégie s'étend sur plusieurs années.
Aucun nouveau projet n'a vu le jour en 2022.
- Soutien aux programmes de développement durable du territoire. Deux projets sont suivis par l'animateur, il s'agit du statut du système d'endiguement et l'inventaire des zones humides au titre de la nouvelle compétence du Syndicat de bassin versant du Moron.
- Evaluation des incidences. 8 projets ont fait l'objet d'une évaluation d'incidence sur le territoire depuis l'entrée en vigueur de cette réglementation.

Tableau IV : Bilan courant des projets soumis à évaluation d'incidence depuis la mise en œuvre de la réglementation sur le sujet

Période	Identifiant	Procédure	Objet	Surface	% de la surface du site	Avis du service instructeur
Tranche antérieure	Projet 1	Déclaration	Soutènement de carrières	-	-	Favorable suite aux adaptations
	Projet 2	Amiable	Fermeture de carrières	-	-	Favorables suite aux adaptations
	Projet 3	Amiable	Dépôt de déchets sauvages	0,3 ha	0,03%	-
	Projet 4	Déclaration simplifiée	Construction d'une maison individuelle	92 m ²	» 0%	Favorable
	Projet 5	Déclaration	Primo boisement sur prairie	22 ha	2%	Favorables suite aux adaptations
2019-2021	Projet 6	Régime propre	Exploitation de champignonnière	1 000 m ²	-	Favorable avec préconisations de l'animateur
	Projet 7	Loi sur l'eau	Création d'un appontement à bateau	-	» 0%	Favorable avec préconisations de l'animateur

En 2022, un projet est en cours d'étude et porte sur la primo plantation de vigne. L'animateur a demandé une étude globale sur l'ensemble de la propriété pour identifier quelle serait le secteur le moins favorable écologiquement pour implanter cette vigne. Le résultat de cette étude devrait intervenir dans le courant de l'année 2023.

- **Evaluation des mesures de gestion**

- Suivi scientifique sur les colonies de chauves-souris. Cette action de suivi est menée depuis 2019 par le Groupe Chiroptère d'Aquitaine dans le cadre de l'évaluation de l'état de conservation des espèces du site. Cependant, le suivi du site est entrepris depuis de nombreuses années.

Evolution des populations de chauves-souris en période de mise-bas

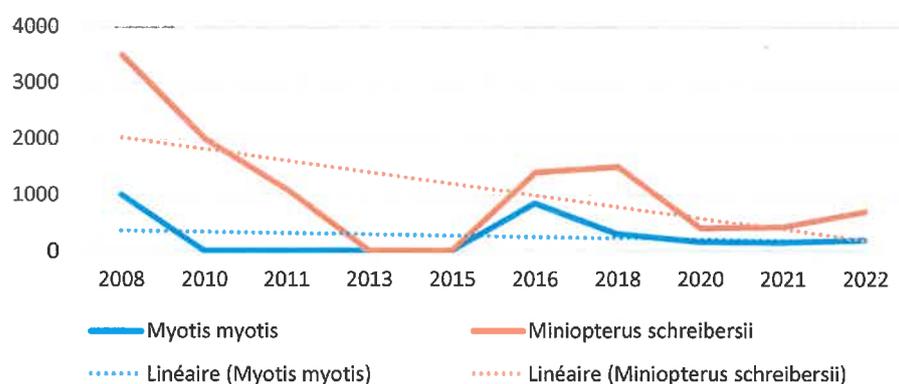


Figure 1 : Evolution de la population de grand murin et de minioptère de Schreibers sur le site

Après les fortes baisses observées entre 2008 et 2015, la population des deux espèces tend à se maintenir sur des niveaux relativement bas (40% des effectifs maximum observés).

Il semble que la météo sur les saisons printanières et estivales puisse avoir un impact sur l'activité de chasse des chauves-souris et par conséquent sur l'alimentation des juvéniles ou la reproduction.

D'un point vu plus global, l'évolution de la population du minioptère du site est jugée préoccupante malgré une colonie importante. Cette population en marge de l'aire de répartition (méditerranéenne) semble se contracter au profit du cœur de l'aire (Com.pers. Denis VINCENT, Plan régional d'action chauves-souris).

Pour les murins de grande taille, l'évolution des effectifs observée sur le site est similaire à l'évolution des effectifs au niveau national (Com.pers. Denis VINCENT, Plan régional d'action chauves-souris).

- Etat de conservation des espèces.

Tableau V : Tendances de l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire du site

Habitats ou espèces d'intérêt communautaire	Population évaluée dans le DOCOB	Etat de conservation sur le site	Tendance sur la tranche 2016-2018	Tendance sur la tranche 2019-2022	Etat de conservation estimé à la fin des deux tranches d'animation	Remarques
1303 Petit Rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i>	n.e.	Très mauvais	↘	↘	Très mauvais	Perspective négative aux regards des évolutions nationales
1304 Grand Rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	n.e.	Mauvais	→	→	Mauvais	Perspective positive aux regards des évolutions nationales, mais attention à la robustesse des résultats
1307 Petit Murin <i>Myotis blythii</i>	1 000	Très mauvais	↘	↘	Très mauvais	Perspective négative aux regards des évolutions nationales
1308 Barbastelle d'Europe <i>Barbastella barbastellus</i>	n.e.	Moyen	→	→	Moyen	Perspective positive aux regards des évolutions nationales, mais attention à la robustesse des résultats
1310 Minioptère de Schreibers <i>Miniopterus schreibersii</i>	3 500	Très mauvais	↘	↘	Très mauvais	Perspective négative aux regards des évolutions nationales
1321 Murin à oreille échancrée <i>Myotis emarginatus</i>	n.e.	Mauvais	→	→	Mauvais	Perspective positive aux regards des évolutions nationales, mais attention à la robustesse des résultats
1323 Murin de Bechstein <i>Myotis bechsteini</i>	n.e.	Moyen	↘	↘	Mauvais	Perspective négative aux regards des évolutions nationales
1324 Grand Murin <i>Myotis myotis</i>	1 000	Très mauvais	↘	↘	Très mauvais	Perspective négative aux regards des évolutions nationales

o Atteintes des objectifs du document d'objectifs.

Tableau VI : Niveau d'atteinte des objectifs du document d'objectifs du site

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Niveau de réalisation de l'objectif	Commentaires
ODD1 - Maintenir et préserver les gîtes à chauves-souris	OO11 - Assurer la tranquillité et pérennité des gîtes de mise bas, en particulier espèces annexe II	10 %	Acquisition partielle, mais ne permettant pas d'engager des aménagements de sécurisation
	OO12 - Assurer la tranquillité et la pérennité des colonies d'hibernation, en particulier du Petit Rhinolophe, du Grand rhinolophe et du Murin à Oreilles échanquées	20 %	Acquisition partielle, montage d'un projet de sécurisation
	OO13 - Assurer la tranquillité et la pérennité des sites de swarming	10 %	Diagnostic préliminaire partiel
ODD2 - Maintenir et gérer des territoires de	OO21 - Préserver et / ou restaurer les terrains de chasse des chauves-souris, en particulier des espèces de l'annexe II	20 %	Essentiellement au titre des MAEC

chasse favorables aux chauves-souris	OO22 - Améliorer les zones potentielles de chasse du complexe d'espèces « Murin de grande taille »	20 %	Essentiellement au titre des MAEC
	OO23 - Améliorer les zones potentielles de chasse du Petit Rhinolophe	20 %	Essentiellement au titre des MAEC
	OO24 - Préserver et/ou restaurer les routes de vol, en particulier pour le Petit Rhinolophe	10 %	Essentiellement au titre des actions AAP
ODD3 - Évaluer la conservation des espèces et des habitats d'espèces	OO31 - Suivre et connaître les colonies de chauves-souris sur l'ensemble du cycle biologique	75 %	Colonies souterraines plutôt bien connues. Quelques lacunes sur le swarming
	OO32 - Suivre les conditions hygrothermiques des carrières et des extérieurs	0 %	Suivi non réalisé
	OO33 - Suivre l'évolution des habitats d'espèce sur le site	0 %	Cartographie d'habitat non présente sur le site
ODD4 - Valoriser et sensibiliser à la conservation du site et de ses espèces	OO41 - Mettre en place de la sensibilisation ex-situ	0 %	Pas de temps prévu sur le sujet
ODD5 - Animer l'application du Document d'Objectifs	OO54 - Soutien à des programmes d'actions de développement durable et appui territorial	25 %	Au travers des AAP

- Limites, freins et dynamique de l'animation 2019-2022. Cette tranche d'animation a été marquée, en premier lieu, par la crise sanitaire liée à la COVID19. Cette situation a particulièrement entravé la mise en œuvre de l'animation sur le site durant les deux premières années (2019-2021). Toutes les rencontres avec les usagers du site ont été annulées plusieurs fois de suite. Les différents confinements n'ont pas permis d'avancer comme nous le souhaitons sur les prises de contact avec les usagers.

Concomitamment, les élections municipales de 2020 ont sclérosé le déploiement de nombreuses actions. Ces périodes n'étaient pas propices à l'action et les mois qui en suivirent étaient plutôt dévolus à, soit engager les promesses de campagne, soit engager de nouvelles études lors d'un changement de municipalité, tout cela dans une période estivale qui laisse peu de place aux rencontres.

De surcroît, la mise en œuvre des mesures agro-environnementales et climatiques a été freinée par l'allongement des négociations relatives à la mise en œuvre de la Politique agricole commune et à son verdissement. Dans ces conditions, des incertitudes planaient sur la contractualisation agricole. En accord avec les services de l'État, la Chambre d'agriculture de la Gironde et le CEN Nouvelle-Aquitaine ont tout de même engagé des actions d'enquête et de prise de contact avec différents interlocuteurs du site pour aboutir à la réalisation de diagnostics d'exploitations ou de propriétés dans la cours de l'année 2021.

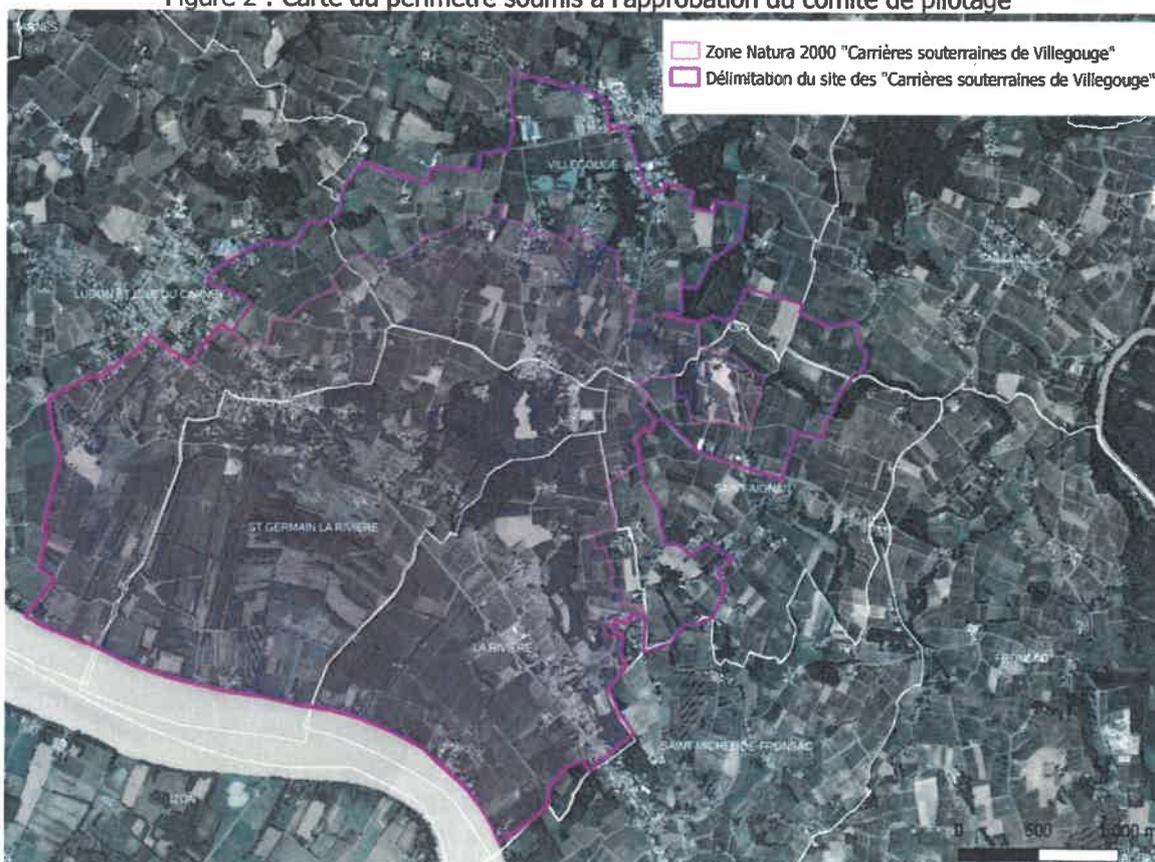
Cependant, la crise du monde viticole post-COVID, plus marquée dans l'Entre-deux-mers qu'ailleurs, a également ralenti les prises de contacts. Les exploitations viticoles, cibles privilégiées par la constitution agricole du site Natura 2000, n'étaient donc pas dans des conditions favorables pour engager une réflexion sur la modification ou l'adaptation des pratiques culturelles.

Malgré cela, des nombreuses actions, parfois symboliques, ont vu le jour. Grâce à l'implication du Groupe chiroptères d'Aquitaine et aux financements de l'Etat, des suivis populationnels de chauves-souris ont été menés annuellement sur la cavité principale du site. Ces suivis permettent d'avoir une idée plus précise sur l'évolution locale des populations. Le CEN a également développé une page internet dédiée, support d'une newsletter. Cette page internet permet à la fois de se renseigner globalement sur la politique Natura 2000 au niveau national et sur sa déclinaison au niveau local, tout en communiquant sur l'actualité du site ou du réseau. Même si cette action a pu voir le jour, ce n'est pas sans un délai excessif que la mise en ligne a pu se faire. En effet, le service support informatique du CEN a subi un accroissement d'activité suite à la fusion des trois anciennes structures régionales (Poitou-Charentes, Limousin et Aquitaine).

- **Perspectives pour les prochaines années**

- Dépôt d'un projet agro-environnemental et climatique. Dans la cadre de la nouvelle politique agricole commune 2023-2027 et de son verdissement, de nouvelles mesures d'aide agricole (MAEC) peuvent être ouvertes sur le territoire. En conséquence, il est nécessaire qu'un projet agro-environnemental et climatique (périmètre de contractualisation des MAEC) soit mis en place. Ce PAEC à enjeu biodiversité devra répondre aux problématiques de valorisation des surfaces de prairies. Sur le site des carrières souterraines de Villegouge, la Chambre d'agriculture propose de maintenir le périmètre actuel du PAEC.

Figure 2 : Carte du périmètre soumis à l'approbation du comité de pilotage



Ce périmètre ouvre droit à la contractualisation de 12 mesures agro-environnementales et climatiques pour les cinq prochaines années.

Tableau VII : Liste des mesures avec leur rémunération

Mesures MAEC (outils de gestion)	Type de mesure	Surfaces éligibles	Montants unitaires €/ha
MAEC Biodiversité - Préservation des milieux humides	Localisée	Prairies permanentes	150,00 €
MAEC Biodiversité - Préservation des milieux humides - Amélioration de la gestion par le pâturage	Localisée	Prairies permanentes	201,25 €
MAEC Biodiversité - Préservation des milieux humides - Gestion des espèces exotiques envahissantes	Localisée	Prairies permanentes	267,01 €
MAEC Biodiversité - Préservation des milieux humides - Maintien en eau des zones basses de prairies	Localisée	Prairies permanentes	215,70 €
MAEC Biodiversité - Création de couverts d'intérêt faunistique et floristique favorables aux pollinisateurs et aux oiseaux communs des milieux agricoles *	Localisée	Terres arables, Cultures pérennes	652,29 €
MAEC Biodiversité - Création de prairies	Localisée	Prairies temporaires	357,90 €

Mesures MAEC (outils de gestion)	Type de mesure	Surfaces éligibles	Montants unitaires €/ha
MAEC Biodiversité - Protection des espèces 1	Localisée	Prairies permanentes ou temporaires	81,95 €
MAEC Biodiversité - Protection des espèces 2	Localisée	Prairies permanentes ou temporaires	145,08 €
MAEC Biodiversité - Protection des espèces 3	Localisée	Prairies permanentes ou temporaires	199,57 €
MAEC Biodiversité - Protection des espèces 4	Localisée	Prairies permanentes ou temporaires	254,07 €
MAEC Biodiversité - Maintien de l'ouverture des milieux	Localisée	Prairies permanentes	152,50 €
MAEC Biodiversité - Maintien de l'ouverture des milieux - amélioration de la gestion par le pâturage	Localisée	Prairies permanentes	203,75 €
MAEC Biodiversité - Ligneux	Localisée	Éléments ligneux	0,80 €
MAEC Biodiversité - Mares	Localisée	Mares	62,00 €
MAEC Biodiversité - Fossés	Localisée	Fossés	1,60 €

La mesure lutte biologique qui présente une vraie plus-value par les chauves-souris n'a pas été retenue sur le territoire car elle concerne uniquement les territoires à enjeu « Eau ». L'animateur rappelle que cette mesure permet de limiter drastiquement l'emploi d'insecticides influant sur la ressource alimentaire des chauves-souris et que c'est la seule disponible en viticulture qui présente des résultats intéressants. EPIDOR structure porteuse du SAGE Dordogne rappelle que la qualité de l'eau est un enjeu sur le secteur, notamment sur la nappe alluviale associée à la Dordogne.

- Information sur les changements d'autorité de gestion. Dans le cadre de la loi 3DS (différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification) du 21 février 2022 sur la simplification de l'action publique locale, l'autorité de gestion en matière de mise en œuvre (hors réglementaire) de la politique Natura 2000 est transférée aux Régions à compter du 1er janvier 2023. Inversement, l'Etat redevient autorité de gestion en matière de mise en œuvre des MAEC.
- Prévisionnel 2023.
 - Gestion administrative et financière du site

- Poursuite des démarches de contractualisation (Contrat Natura 2000 / Charte / accompagnement MAEC)
- Appui aux évaluations d'incidence Natura 2000
- Poursuite des suivis écologiques
- Initiation d'une démarche de cartographie des habitats naturels du site
- Faire vivre les outils de communication

- **Relevé de décisions.**

- Le bilan d'animation 2022 est validé.
- Les propositions de périmètre du PAEC et les propositions de MAEC sont validées.
- Le prévisionnel 2023 est validé.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune remarque n'étant formulée, la séance est levée.

Le président du Comité de pilotage,
ou son représentant



S. EYHERABIDE

